

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2019
CONVOCATION DU 21 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq mai à dix-heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard DELETRE, Maire, en suite de convocation en date du 21 mai 2019, le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 21 mai.

Présents : Mesdames DEGRAVE Patricia, GOTRAND Françoise, RIVELON Fabienne, MANTEL Christelle, MARICHEZ Mélissa, Messieurs DELETRE Bernard, BART Dominique, TARTARE Marc.

ABSENTS EXCUSES : Mme LEVERT Aline qui a donné procuration à Mme RIVELON Fabienne, M. AMMEUX Rémy qui a donné procuration à M. DELETRE Bernard, M. HENNEBELLE Sylvain,

ABSENTE : Mme GRUMIAUX Véronique.

SECRETAIRE : Mme MARICHEZ Mélissa

I) COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT :

Mme DELOHEN fait lecture du procès-verbal du conseil municipal précédent. Celui-ci n'appelant aucune observation, M. le Maire invite les élus à le signer.

II) EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE :

Suite au dépôt de permis de construire d'une plate-forme de stockage et d'un bureau par UNEAL, une extension de 150 m du réseau électrique qui va de l'habitation de M. et Mme DELABIT jusqu'au projet est nécessaire. Le montant des travaux revenant à la charge de la collectivité est de 8 365 € 80 TTC. En même temps, ENEDIS doit renforcer son réseau électrique de la rue de la Lacquette jusqu'à la fin de la rue de Théroouanne. M. le Maire s'est rapproché d'UNEAL pour connaître ses intentions quant à sa participation financière à l'extension du réseau électrique, la société a répondu qu'elle prendrait tout en charge.

III) PROJET D'AMENAGEMENT DU PARKING AUX ABORDS DE LA SALLE POLYVALENTE :

M. le Maire fait part de la modification du devis initial de la société ARSEME : l'assistance dans la recherche de financement et le montage des dossiers de demande de subvention fait l'objet d'un devis à part, cette prestation n'entrant pas dans les missions de maîtrise d'œuvre. M. le Maire ajoute que cette scission ne change en rien le montant total des prestations.

POUR : 10 UNANIMITE

IV) RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CABBALR :

M. le Maire expose à l'Assemblée qu'en application de l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunal (EPCI) à fiscalité propre doivent être recomposés l'année précédant celle du renouvellement général des conseillers municipaux.

Cet article prévoit que le nombre de sièges et leur répartition au sein du conseil communautaire peuvent être fixés selon deux modalités distinctes :

- Soit par accord local dans les conditions du I de l'article L5211-6-1 du CGCT
- Soit par application du droit commun et en l'absence de tout accord local valide adopté dans les délais impartis.

Monsieur le Maire propose d'adopter les modalités de répartition fixées selon les règles de droit commun, soit 152 sièges.

POUR : 10 UNANIMITE

V) SUPPRESSION ET CREATION DE POSTE :

Suite au décret n°2016-596 du 20 mai 2016 applicable au 1^{er} janvier 2017 M. TISON Christian a bénéficié d'un reclassement au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe. Par conséquent il y a lieu de supprimer le poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps complet qu'il occupait et de créer le poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet.

POUR 10 UNANIMITE

D'autre part, la trésorerie de LILLERS nous a fait part que la délibération du 12 avril 2018 autorisant le recrutement d'un contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité était insuffisante, un emploi de contractuel à raison de 26h hebdomadaire doit être créé.

POUR : 10 UNANIMITE

VI) SOUTIEN A L'ONF :

M. le Maire donne connaissance d'un courrier émanant des représentants de l'intersyndicale de l'ONF qui sollicitent le soutien de la commune dans l'arrêt des suppression de postes de fonctionnaires, du maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF et le maintien du régime forestier et de la gestion des forêts publiques par l'ONF.

ABSTENTION : 10 CONTRE : 0 POUR : 0

VII) AVIS SUR LE RETRAIT DE LA COMMUNE D'AUXI-LE-CHÂTEAU DU SIDEN-SIAN:

M. le Maire fait part du souhait de la commune d'AUXI-LE-CHÂTEAU de se retirer du SIDEN SIAN pour la compétence Assainissement Non Collectif. Il appartient aux communes faisant partie du périmètre de compétence du SIDEN SIAN de délibérer sur ce retrait. M. le Maire propose de donner un avis favorable à la demande de retrait de la commune d'AUXI-LE-CHATEAU.

POUR : 10 UNANIMITE

VIII) AVIS SUR DES NOUVELLES ADHESIONS AU SIDEN-SIAN:

M. le Maire demande l'approbation de l'assemblée concernant l'adhésion au SIDEN-SIAN :

- **Adhésion au SIDEN-SIAN du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Région de COUCY LES EPPES (Aisne)** regroupant les communes de COUCY LES EPPES, COURTRIZY ET FUSSIGNY, EPPES, MARCHAIS, MAUREGNY EN HAYE, MONTAIGU et SAMOUSSY **avec transfert de la compétence Eau Potable (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine)**
- **Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'INCHY EN ARTOIS (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine)**

POUR : 10 UNANIMITE

IX) DEMANDES DE SUBVENTIONS :

- La chambre des métiers et de l'artisanat des Hauts de France sollicite un soutien financier notamment pour continuer à dispenser une formation de qualité aux apprentis. Le Conseil Municipal estimant apporter son soutien en recrutant des apprentis, décide de répondre défavorablement à cette demande.
- L'association AALYS sollicite une subvention pour financer l'achat de matériels dédiés à ses activités. 7 habitants de la commune sont adhérents à l'association. M. le Maire explique que les prestations de l'association sont payantes, la commune a déjà fait appel à elle pour animer une journée récréative. M. le Maire demande l'avis du Conseil Municipal

CONTRE : 10 UNANIMITE

X) ECOLE NUMERIQUE : CHOIX DE L'ENTREPRISE :

M. le Maire fait part que la commune a reçu un avis favorable aux demandes de subvention : 5730 € de DETR et 7 000 € de l'éducation nationale. Il rappelle que le conseil municipal avait décidé de renouveler l'intégralité du matériel si obtention des deux subventions. M. le Maire présente les deux devis reçus :

- GLORIAN BUREAUTIQUE : 21 261 € 79TTC
- ITECH : 22 920 € TTC

M. le Maire explique que la société ITECH intervient dans beaucoup d'écoles de la région et qu'elle a toujours donné entière satisfaction lors de ses interventions pour la commune. Il demande à l'assemblée de retenir ITECH.

POUR : 10 UNANIMITE

XI) QUESTIONS DIVERSES :

- M. le Maire fait part qu'il a fait réaliser un diagnostic amiante avant démolition du site UNEAL, le diagnostic réalisé pour la vente n'étant pas suffisant. 2 devis ont été faits : INGEO : 2 250 € TTC – EXPERT HABITAT : 276 € TTC. M. le Maire fait part qu'il a retenu EXPERT HABITAT et précise que c'est eux qui avaient déjà réalisé le diagnostic amiante préalable à la vente d'où la différence de prix entre les deux devis.
- Maisons et Cités va procéder à la vente de 1600 logements lui appartenant sur 6 ans, 13 logements sont retenus sur les seize de la commune. M. le Maire procède à la lecture d'un courrier qu'il a adressé au Député pour lui faire part de son inquiétude vis-à-vis des locataires en place et de son mécontentement quant à la procédure. Un rendez-vous a été fixé avec M. GRIMBERT de Maisons et Cités le 28 mai prochain pour comprendre le plan.
- M. le Maire procède à la lecture d'un courrier émanant du Président de la Renaissance concernant un démenti sur une fausse rumeur d'arrêt du club.
- Une réunion sur le PLUI prévue le 28 mai a été reportée au 19 juin. M. le Maire étant absent ce jour-là il demande à Mme GOTRAND d'y assister.
- Un point sur la tenue du bureau de vote des élections européennes est fait.
- M. le Maire fait part de l'afflux de plaintes de riverains de la rue de Fléchinelle concernant les nuisances sonores émanant des plaques d'égout dues à l'affaissement de la chaussée. L'information a déjà été remontée à la CABBALR et au Département à plusieurs reprises.
- Un compromis de vente a été signé pour un terrain rue de Blessy.
- Des travaux de rénovation du réseau d'eau potable sont programmés rue de Longhem à compter du 3 juin puis à l'Orée du Bois. Concernant les travaux à l'Orée du bois, une réunion publique est prévue le mardi 11 juin à 18 h 30 à la salle polyvalente.
- Mme GOTRAND fait un compte-rendu de la réunion qui a eu lieu avec M. BLONDEL, M. MARTEL, M. le Maire de LINGHEM et son adjoint concernant le programme d'assainissement collectif. M. le Maire de Linghem souhaiterait que les travaux de

raccordement à l'assainissement collectif de sa commune soit faits avant de terminer ceux à ESTREE-BLANCHE pour la tranche Orée du Bois et Lisière des champs, celle rue de Longhem, chaussée Brunehaut, rue du Transvaal étant programmée pour la fin de l'année 2019 début 2020. La station d'épuration ne peut supporter la dernière tranche d'ESTREE-BLANCHE et le raccordement de LINGHEM. Linghem n'était pas prévue pour le moment. M. le Maire a demandé à M. BLONDEL de faire un écrit comme quoi les foyers d'ESTREE-BLANCHE non raccordés à l'assainissement collectif ne seraient pas soumis au contrôle de leur installation individuelle si LINGHEM était raccordée avant ESTREE-BLANCHE. Le problème demeure également dans la complexité des riverains des cités à se raccorder par le devant de leur habitation. Pour M. BART si Linghem est raccordé avant les cités cela reporterait le problème de raccordement. M. le Maire va se rapprocher de M. BLONDEL pour qu'une étude soit faite par des techniciens pour faciliter le raccordement des riverains.

- Mme DEGRAVE demande au conseil municipal de réfléchir pour la prochaine réunion à la problématique mini caveaux (proposes-t-on des demi concessions ? Les regroupe-t-on dans le cimetière ?)

- Le dossier de demande d'implantation d'éoliennes sur la commune a été déposé en Préfecture.

- Mme GOTRAND fait part d'une rumeur comme quoi le projet de construction d'Unéal ne se ferait pas et donc le projet de maisons adaptées non plus. M. le Maire répond que le permis de construire a été déposé il y a quelques mois, des pièces complémentaires ont été apportées hier en mairie. Il ajoute qu'Unéal devra passer en autonomie pour l'eau potable, Noréade ne peut fournir 1 bar.

Aucune autre question ni remarque n'étant formulées la séance est levée.

DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE DU 25 MAI 2019

- I) PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT
- II) EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE
- III) PROJET D'AMENAGEMENT DU PARKING AUX ABORDS DE LA SALLE POLYVALENTE
- IV) RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
- V) SUPPRESSION ET CREATIONS DE POSTES
- VI) SOUTIEN A L'ONF
- VII) AVIS SUR LE RETRAIT DE LA COMMUNE D'AUXI LE CHATEAU
- VIII) AVIS SUR DES NOUVELLES ADHESIONS AU SIDEN SIAN
- IX) DEMANDES DE SUBVENTIONS
- X) ECOLE NUMERIQUE : CHOIX DE L'ENTREPRISE
- XI) QUESTIONS DIVERSES

MEMBRES PRESENTS :

DEGRAVE PATRICIA GOTRAND FRANCOISE RIVELON FABIENNE MANTEL CHRISTELLE

MARICHEZ MELISSA DELETRE BERNARD BART DOMINIQUE TARTARE MARC